

Réf : DCM/2016/n°16 /3.5/02.03/4

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	27

Date de la convocation : 19-02-2016

Date de l'affichage : 25-02-2016

OBJET :

**AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE
POUR LE CINEMA M. PAGNOL**

SEANCE DU 02 MARS 2016

L'an deux mille seize,

Le DEUX MARS à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Cédric BONATO, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

P. Cathala à P. Mauméjean

F. Labarussias à C. Bonato

A. Bonnet à G. Ber

Absent : Amandine JACINTO – Michel LEBLANC

Secrétaire de séance : Nathalie THEODOSE

- Rapporteur : JC CAMPOS

Il est rappelé au conseil municipal que la loi n°2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, précisée par les ordonnances n°2014-1090 et 2014-1326 relatives à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), permettent au gestionnaire d'ERP de s'engager dans la mise en accessibilité de leur établissement par le biais d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (« Ad'ap »).

Cet outil constitue un engagement du gestionnaire à réaliser les travaux de mise en accessibilité dans un délai déterminé et limité. Selon étude de faisabilité, les travaux de mise en accessibilité du cinéma Marcel Pagnol ont été évalués à 93 291 euros HT, frais de maîtrise d'œuvre inclus. Ces travaux, qui peuvent être réalisés dans un délai de trois ans, comprennent :

- la restructuration générale du hall d'accueil
- la création d'une banque d'accueil accessible aux PMR
- la mise en place de deux élévateurs pour les personnes à mobilité réduite (PMR), le premier permettant l'accès au cinéma depuis la voie publique, le second permettant l'accès à la salle de projection depuis le hall
- la matérialisation de plusieurs emplacements PMR dans la salle de projection
- La création de toilettes accessibles aux PMR

Ce projet doit faire l'objet d'une demande d'autorisation de travaux, valant Ad'ap, à laquelle doit être jointe la délibération du conseil municipal approuvant cet agenda et autorisant le Maire à le déposer.

Aussi est-il demandé au conseil municipal :

- D'approuver le programme de travaux et le projet d'Ad'ap tel qu'ils viennent d'être exposés
- D'autoriser le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

Pour : 22. Contre : 5 : R. Bouteiller, C. Bonato (proc. F. Labarussias), G. Ber (proc. A. Bonnet).

- adopte la proposition.

Le Maire,
Pierre Maumejean

The image shows a blue ink signature of Pierre Maumejean written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE D'AIGUES-MORTES' and a central emblem. The signature is a stylized, cursive 'PM'.

Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 03-03-2016
- date d'affichage : 03-03-2016